



Probleme remboursement sav

Par **j2p2001fr**, le **27/08/2009** à **01:40**

Bonjour,

J'ai acheté un téléviseur sur un site de vente en ligne. Suite à une panne (sous garanti) il a été décidé par le constructeur de détruire ce téléviseur et de demander à ce site de vente en ligne de me rembourser? Ce dernier applique "une décote de 2% par mois d'utilisation" et donc ne me rembourse pas la totalité de la somme engagée et ne me propose même pas un échange.

Est-ce une procédure normale ?

quel recours ai-je ?

Bien cordialement

JP